

**Communication du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
réf : 2019_09_10_057**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans les six mois suivant la fin de l'exercice concerné. Celui-ci doit être présenté chaque année aux conseils municipaux des communes membres avant le 30 septembre de l'année N+1.

Le rapport liste les indicateurs techniques et financiers de l'ensemble du service de collecte des déchets pour l'année 2018.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2018.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Communication du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

réf : 2019_09_10_058

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'intercommunalité présente dans les six mois suivant la fin de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif.

Le rapport liste les indicateurs techniques et financiers de l'ensemble du service pour l'année 2018.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2018.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Rapport d'activité 2018 de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

réf : 2019_09_10_059

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, les rapports d'activité font l'objet d'une présentation par Le Maire au Conseil Municipal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'exercice 2018.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'exercice 2018.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Révision des statuts du syndicat Morbihan Énergies

réf : 2019_09_10_060

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

Vu la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Energies approuvant la modification des statuts du syndicat ;

Madame le Maire expose :

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Madame Le Maire et le bureau municipal proposent au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

- DE CHARGER Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

Le Conseil Municipal valide les propositions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Convention d'adhésion au réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

réf : 2019_09_10_061

Madame Le Maire rappelle que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération œuvre à la mise en réseau des médiathèques sur l'ensemble de son territoire et propose une convention d'adhésion au réseau.

Cette mise en réseau nécessite des choix communs tels que l'achat et le déploiement d'un logiciel commun, la création d'un catalogue collectif et d'un portail numérique. Mais au-delà d'une mise en réseau informatique, le réseau des médiathèques pose un cadre de fonctionnement autour de :

- Une coordination de médiathèques communales, associatives, et communautaires ;
- Une articulation d'un réseau global englobant des sous-réseaux ;
- La recherche de convergences au bénéfice des usagers

La présente convention aborde les notions de gouvernance, le mode de fonctionnement, les conditions d'adhésion, de retrait, et de résiliation. Elle définit les questions de propriétés et utilisation des données informatiques, les engagements de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en terme de financement, ainsi que les engagements de la commune de Locmaria Grand-Champ.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion et à autoriser Madame Le Maire à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Modification du tableau des effectifs

réf : 2019_09_10_062

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de la nécessité de modifier le tableau des effectifs, suite :

:

- à la modification de temps de travail d'un agent.

Le tableau se présente comme suit :

FONCTION	GRADE	SERVICE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	STATUT DE L'AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2ème classe ou rédacteur	administratif	1	35 heures	Fonctionnaire
Travaux / communication	Adjoint administratif principal 1ère classe	administratif	1	35 heures	Fonctionnaire
Accueil	Adjoint administratif territorial	administratif	1	30 heures	Fonctionnaire
FILIERE TECHNIQUE					
Agent technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	35 heures	Fonctionnaire
Agent technique	Adjoint technique	Technique	1	35 heures	Fonctionnaire
Responsable service scolaire	Adjoint technique principal 2ème classe	Cantine / Ecole	1	27 heures	Fonctionnaire
Agent faisant fonction d'ATSEM	Adjoint technique	Ecole	0,33	11 heures	Fonctionnaire
Agent polyvalent entretien, garderie, TAP	Adjoint technique principal 2ème classe	Cantine / Ecole	0,7	16 heures	Fonctionnaire
FILIERE ANIMATION					
Agent faisant fonction d'ATSEM	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Ecole	0,67	22 heures	Fonctionnaire
Agent polyvalent entretien, garderie, TAP	Adjoint d'animation	Cantine / Ecole	0,30	7 heures	Fonctionnaire
FILIERE SOCIALE					
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	Ecole	1	35 heures	Fonctionnaire
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	Ecole	1	27 heures	Fonctionnaire
	TOTAL		10		

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Acquisitions foncières

réf : 2019_09_10_064

Monsieur THIBOULT Albert a mis en vente le terrain situé à proximité de la mairie, parcelle ZO 259 d'une surface de 1 032m².

Ce terrain comprend un emplacement réservé d'une surface de 372 m² environ pour la création de parking spécifié dans le PLU en vigueur.

Madame Le Maire et le bureau municipal proposent d'acquérir cet emplacement réservé au prix de 20€ du m².

Les frais de géomètre, de notaire, et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, valide les propositions ci-dessus et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Devis aménagement office

réf : 2019_09_10_065

Dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente, plusieurs entreprises ont été consultées pour l'aménagement de l'office

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société RIVOAL – ECOTEL pour un montant de 29 665,70 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Devis matériels scéniques

réf : 2019_09_10_066

Dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente, des devis ont été demandés pour le matériel scénique.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société PIXEL pour :

- un montant de 8 426,40 € TTC pour la fourniture et l'installation de matériel de sonorisation et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

- un montant de 6 855,60 € TTC pour la fourniture et l'installation d'éclairage scénique et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

- un montant de 10 534,80 € TTC pour la fourniture et l'installation de matériels de vidéoprojection et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

- un montant de 7 599,60 € TTC pour la fourniture et la pose d'une structure scénique fixe, avec la possibilité de motoriser la structure en cours de chantier, et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Devis matériels équipements sportifs

réf : 2019_09_10_067

Dans le cadre des travaux de construction de la salle multisports et de la salle polyvalente, des devis ont été demandés pour le matériel d'équipements sportifs.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société SDU pour un montant de 23 588,41 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance levée à : 20:45

En mairie, le 12/092019

Le Maire

Martine LOHEZIC

